

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070214-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**ADHESION AU PROCHAIN
GROUPEMENT DE COMMANDES
DE SEL DE DENEIGEMENT**

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 03/07/2020
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

A l'occasion du renouvellement du marché départemental de fourniture et de livraison de sel de déneigement, le Département du Territoire de Belfort a proposé aux communes du Territoire de Belfort de constituer un groupement de commandes afin de les faire bénéficier de tarifs avantageux.

De nombreuses communes ayant fait part de leur souhait de rejoindre un tel groupement, il est donc procédé à un conventionnement avec les communes intéressées s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, et plus particulièrement ses articles L.2113-6 à L.2113-8 portant sur les groupements de commandes.

Le marché public de fournitures correspondant, permettant la satisfaction des besoins, sera passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles R.2124-1 à R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et en application des articles R.2162-2 et suivants, R.2162-13 et R.2162-14 relatifs aux accords-cadres avec bons de commande. Il s'agira d'un accord-cadre sans minimum et sans maximum, avec un opérateur économique par lot. Il n'y a pas de montants minimums ni maximum pour les communes membres.

L'accord-cadre courra du 1^{er} novembre 2020, ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure, au 31 octobre 2021 et pourra faire l'objet, à trois reprises, d'une proposition de reconduction d'un an par le coordonnateur du groupement. Les modalités de reconduction sont précisées dans les pièces écrites de l'accord-cadre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de Grandvillars :

➤ **Autorise le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070217-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**ADHESION AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE L'UNION**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Idéha est une Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte qui gère un parc de plus de 3 161 logements. Le siège social est à Montbéliard, 53 avenue Chabaud Latour.

Son patrimoine immobilier se situe en Franche-Comté, principalement dans le Pays de Montbéliard, à Héricourt, Baume-les-Dames, Arc-les-Gray et dans le Haut-Doubs.

Ses activités principales sont la gestion, l'entretien et le développement de ce parc immobilier.

La société IDEHA associe dans son capital des collectivités locales majoritaires dont :

- Le Syndicat Intercommunale de l'Union composé de 29 communes
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard
- Le Département du Doubs et de la Haute-Saône

Et des actionnaires privés, dont :

• Les partenaires économiques ou financiers : Action Logement Immobilier, Crédit Agricole de Franche-Comté, Caisse des dépôts et Consignations, Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et Logissim Conseil.

- Les entreprises privées et des particuliers.

Créé en 1957, le Syndicat a pour objet la construction de logements par l'intermédiaire de la société d'Economie Mixte Idéha.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

Part prix forfaitaire :	4 240 €
Prorata population :	9 102 €
Part logement :	4 040 €
Total	17 382 €

Considérant les projets de développement de la commune en matière de logements, de l'intérêt que peut représenter l'adhésion de la commune à un syndicat pourvu de compétences dans le domaine du logement et de l'appui technique et financier qui en découle, le Maire propose l'adhésion de la commune de Grandvillars au syndicat intercommunal de l'Union.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Autorise l'adhésion de la commune de Grandvillars au syndicat intercommunal de l'Union,
- Autorise le Maire à signer les documents qui s'y rapportent.
- Désigne deux délégués pour représenter la commune aux réunions du Comité Syndical du syndicat Intercommunal de l'Union qui seront :
 - M. Christian RAYOT
 - M. Yves CARPENTIER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070209-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**CESSION D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants,

Vu l'estimation des domaines,

Considérant la demande de Monsieur Yann Isarte, domicilié au 4 chemin de la Passerelle, souhaitant se porter acquéreurs d'un chemin non cadastré d'environ 96 centiares conformément au plan en annexe en vue d'agrandir son terrain d'aisance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- De céder le chemin non cadastré d'une contenance d'environ 96 centiares conformément au plan en annexe à Monsieur Yann Isarte moyennant le prix de 2 500 € HT,
- De réaliser cette vente en la forme notariée et d'en confier la rédaction à Maître Pichelin, notaire à Delle (90100),
- D'autoriser le Maire à signer cet acte et de mettre à la charge de l'acquéreur les frais de notaire et honoraires d'arpentage qui en découlent.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070209-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070210-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

COMMISSION COMMUNALE des
IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

✓ VU l'article 1650 du Code Général des Impôts modifié par la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011, article 44 (V),

✓

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 2000 habitants le nombre de commissaires est fixé à 8 titulaires, 8 suppléants,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit désigner le double, soit 16 titulaires et 16 suppléants et qu'il appartient au directeur des services fiscaux de nommer les commissaires à partir de cette liste,

CONSIDERANT qu'un commissaire doit être domicilié hors commune, un commissaire doit être un propriétaire de bois ou de forêts et que les différentes impositions locales doivent être équitablement représentées,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL:

- DECIDE, pour que cette désignation puisse avoir lieu, de dresser une liste de 16 noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppléants dans les conditions suivantes: les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les

circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

- La liste est la suivante :

Proposition pour les commissaires titulaires :

1. Aichmayer Jean-Pierre..4 rue de Froidefontaine 90600
GRANDVILLARS
2. Ait Taleb Benaissa 26 rue de Delle 90600
GRANDVILLARS
3. Bitard Eric 56 rue de Boron 90600
GRANDVILLARS
4. Botot Christian 32b rue de Froidefontaine 90600
GRANDVILLARS
5. Broggia Christine 22 rue du Sundgau 90600
GRANDVILLARS
6. Brohier Alexandra 1 rue du Bois Lachat 90600
GRANDVILLARS
7. Calcia Bernadette 27 rue de Boron 90600
GRANDVILLARS
8. Cefis Thierry 7 rue des Champs de la Fosse 90600
GRANDVILLARS
9. Chabrolles Serge 6 rue de la Combatte 90600
GRANDVILLARS
10. Coria Esther 1 rue sur le Bié 90600
GRANDVILLARS
11. Hug Cyril 28 rue de Boron 90600
GRANDVILLARS
12. Huot Soudain Roger 28 rue Alsace 90600
GRANDVILLARS

Commissaires domiciliés hors commune :

13. Gable Sylvain 24 rue Lilas 90400 DORANS
14. Dechaux Paul 21 rue de la Fraternité 90000 BELFORT

Commissaires propriétaires de bois

15. Gable Jacques 3 chemin Calvaire – 90600 GRANDVILLARS
16. Charbon Pierre 6 rue Amiral Bruat – 90600 GRANDVILLARS

Proposition pour les commissaires suppléants :

1. Guyon Sophie 5 rue de l'Arc 90600
GRANDVILLARS
2. Aichmayer Doris 29 c du Lieutenant Rusconi 90600
GRANDVILLARS
3. Majkowski Jean-Claude 32b rue de Boron 90600
GRANDVILLARS
4. Delcambre Isabelle 10 rue des Versennes 90600
GRANDVILLARS
5. Marey Dominique 20 rue des Creux 90600
GRANDVILLARS

6. Vitter Rachel 20 rue de la Genêtre GRANDVILLARS	90600
7. Marinelli Jean 8 rue des Roselets GRANDVILLARS	90600
8. Marizier Pascal 11 rue du Sundgau GRANDVILLARS	90600
9. Marrou Jean 10 Chemin du Calvaire GRANDVILLARS	90600
10. Lupfer Arlette 4 rue des Sillons GRANDVILLARS	90600
11. Mathey Claude rue de Boron GRANDVILLARS	90600
12. Mathieu Pierre rue Bellevue GRANDVILLARS	90600

Commissaires domiciliés hors commune :

13. Mercier Martial 16 rue de Grandvillars	90120 MEZIRE
14. Gael Frezard 26 chemin Moulin	90100 THIANCOURT

Commissaires propriétaires de bois :

15. JEANNEREY Françoise 7 rue Principale FROIDEOFNTAINE GROUPEMENT FORESTIER de la Montagne MORVILLARS	90120 rue des Forges 90120
---	-------------------------------

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070213-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**CONVENTION COUPON
AVANTAGE BIBLIOTHEQUE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020
Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que la commune est partenaire du Centre Régional d'Information Jeunesse et de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dispositif carte avantages Jeunes avec la bibliothèque municipale de Grandvillars.

La Région Bourgogne Franche-Comté renouvelle la compensation financière de 5 € par abonnement consenti aux titulaires de la carte Avantages Jeunes 2020-2021. Pour recevoir cette participation, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat 2020/2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070205-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 21

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

CREATION D'UN POSTE DE
REDACTEUR

Mandants

Mandataires

Date de la procuration

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Christophe REGNAULT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Il propose donc de créer, à compter du 1er septembre 2020, un poste de rédacteur territorial (catégorie B), d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour répondre aux besoins des services administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2020, un poste de rédacteur territorial (catégorie B), d'une durée hebdomadaire de 35 heures, fixe conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de l'emploi ainsi créé,

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070205-DE

-
- décide de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070219-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION DE
LA PART D'ACORG

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant la demande de subvention faite par ACORG

Le Conseil Municipal décide,

- d'accorder une subvention de **3 000 €**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070220-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION DE
LA PART DE LA BANQUE
ALIMENTAIRE

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 03/07/2020
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

	Mandants	Mandataires	Date de la procuration
-----	M	M	
M	M	M	
M	M	M	
M	M	M	
M	M	M	
M	M	M	
M	M	M	
M	M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant la demande de subvention faite par La Banque Alimentaire

Le Conseil Municipal décide,

- d'accorder une subvention de **1 500 €**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070221-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 21

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

FIXATION DES INDEMNITES DE
FONCTION DU MAIRE, DES
ADJOINTS ET DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX DELEGUES

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 03/07/2020
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

	Mandants		Mandataires	Date de la procuration
M			M	
M			M	
M			M	
M			M	
M			M	
M			M	
M			M	
M			M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Christophe REGNAULT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués ;

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints et 3 conseillers délégués,

Vu les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Messieurs Jean-Marc Pelletier, Jean Locatelli, Benaïssa Ait Taleb, Mesdames Anissa Brikh, Claudia Rerat, Virginie Cottet adjoints et Messieurs Christophe Regnault, François Enderlin et Céline Hamadi conseillers municipaux délégués ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 1000 à 3499 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 19,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le maire a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que le conseil municipal peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller municipal ;

Considérant, en outre, que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

➤ de Fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- maire : 46,49 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- du 1er adjoint au 6^{ème} adjoint : 15,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- du 1^{er} au 3^{ème} conseiller municipal délégué : 10,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Décide de fixer la majoration d'indemnité de fonction des Maires et Adjoints résultant de l'application de l'article L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à 15 % au titre d'une commune chef-lieu du canton.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 14 septembre 2017.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du Budget Communal.
- Les indemnités du Maire et des Adjoints seront dues à partir du lendemain de l'élection du maire et des adjoints et celles des conseillers délégués à partir de la date exécutoire de la délibération du 23 mai 2020 soit le 28 mai 2020.
- Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.
- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Tableau des indemnités de fonction des élus – Commune de Grandvillars

Nom-Prénom	Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Rayot Christian	Maire	46,49%
Locatelli Jean	1 ^{er} adjoint	15,50%
Brikh Anissa	2 ^{ème} adjoint	15,50%
Pelletier Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	15,50%
Cottet Virginie	4 ^{ème} adjoint	15,50%
Benaissa Ait Taleb	5 ^{ème} adjoint	15,50%
Rerat Claudia	6 ^{ème} adjoint	15,50%
Regnault Christophe	Conseiller municipal délégué	10,30%
Enderlin François	Conseiller municipal délégué	10,30%
Hamadi Céline	Conseillère municipale délégué	10,30%

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070208-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE
DE L'EGLISE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant les circulaires préfectorales du 8 janvier 1987 et du 29 janvier 2011 concernant l'indemnité pour le gardiennage des églises communales,

Le Conseil Municipal décide :

- De verser une indemnité de 479.86 € à la Paroisse de Grandvillars qui assure le gardiennage de l'église communale depuis la restructuration diocésaine de la région Sud de Belfort.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070212-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**PARTICIPATION AU
FINANCEMENT DU MATERIEL
DE LA PSYCHOLOGUE
SCOLAIRE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose la demande de la psychologue scolaire sollicitant les communes de son secteur pour participer à l'achat d'un matériel complémentaire en lien avec ses interventions auprès des élèves de son ressort dont ceux de la commune de Grandvillars.

Cet achat mutualisé permettrait en effet de compléter les valises psychométriques acquises en 2018 sur le même mode de participation des communes du ressort.

L'achat de ce matériel complémentaire serait réalisé par la commune de Morvillars qui ensuite collecterait les participations des autres communes. Le coût estimé se situe entre 50 et 55 euros par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer à l'achat du matériel sollicité par la psychologue scolaire
- De régler sur présentation des justificatifs la participation de la commune de Grandvillars à la commune de Morvillars chargée d'effectuer l'achat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070212-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070215-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**RENDRE COMPTE DES
DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit porter à la connaissance du conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été données.

Le Maire expose les décisions prises qui ont été les suivantes :

- Décision du 20 avril 2020 : demande d'aide de l'Etat : DGD Concours particulier pour les bibliothèques pour un montant de 31 717 €,
- Décision du 27 avril 2020 : commande de 5000 masques dans le cadre d'un achat groupé auprès du Département pour un montant de 5 000 euros,
- Décision du 22 juin : adhésion à la centrale d'achat de la Région en vue d'une commande de l'application « ENT » pour les écoles.

Le conseil municipal :

- Prend acte des décisions prises.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070215-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070211-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

REPertoire ELECTORAL
UNIQUE : DESIGNATION D'UN
CONSEILLER MUNICIPAL POUR
SIEGER A LA COMMISSION DE
CONTROLE DES LISTES
ELECTORALES

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 03/07/2020
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que :

La réforme des listes électorales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 nécessite mise en place par commune d'une commission de contrôle.

En effet, la commission administrative chargée des inscriptions et des radiations sur la liste électorale n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2019. Le Maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué à postériori.

Dans chaque commune, une commission de contrôle :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale.

La composition de la commission de contrôle de chaque commune dépend de son nombre d'habitants et du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement.

A Grandvillars, une seule liste ayant obtenu les sièges, la commission sera composée comme dans les communes de moins de 1 000 habitants, à savoir :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;

- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ;

- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Conseil Municipal décide,

- De désigner Pierrick Bitard pour siéger au sein de la commission de contrôle.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070207-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**RESTRUCTURATION FONCIERE
DE LA FORET COMMUNALE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite demander une restructuration foncière de la forêt communale de GRANDVILLARS suite au remembrement partiel de la commune (réorganisation et redistribution de nouvelles parcelles cadastrales) consécutif à la création de nouvelles infrastructures : route nationale RN 1019 (2 x 2 voies) ; chemins de desserte parallèles à la RN 1019 et ouvrages d'art (ponts).

Il est donc nécessaire de solliciter l'annulation de tous les arrêtés demandant l'application au Régime Forestier,

Aussi, il convient de solliciter l'application au Régime Forestier des parcelles ci-dessous référencées :

Territoire communal	SECTION cadastrale	N° des PARCELLE CADASTRALE	SURFACE CADASTRALE TOTALE (ha, a ca)	SURFACE à appliquer au Régime Forestier (ha, a ca)	Lieu-dit CANTON
GRANDVILLARS	0A	135	3,2820	3,2820	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	136	3,5273	3,5273	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	137	3,3796	3,3796	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	139	3,3871	3,3871	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	140	3,3080	3,3080	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	141	7,0630	7,0630	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	143	3,6150	3,6150	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	144	3,4480	3,4480	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	145	3,5620	3,5620	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	146	4,0280	4,0280	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	147	3,6500	3,6500	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0A	148	3,6460	3,6460	BOIS BANAL
GRANDVILLARS	0B	168	3,1870	3,1870	BOIS VERDOT
GRANDVILLARS	0B	169	3,9112	3,9112	BOIS VERDOT
GRANDVILLARS	0B	376	0,0009	0,0009	RUE DE BORON (Bois Verdot)
GRANDVILLARS	0B	379	0,0800	0,0800	BOIS VERDOT
GRANDVILLARS	0B	392	0,0017	0,0017	RUE DE BORON (Bois Verdot)
GRANDVILLARS	0B	395	0,1482	0,1482	BOIS VERDOT
GRANDVILLARS	0B	397	2,3241	2,3241	RUE DE BORON (Bois Verdot)
GRANDVILLARS	0B	398	3,9950	3,9950	RUE DE BORON (Bois Verdot)
GRANDVILLARS	0C	187	5,9319	5,9319	RAGIE DU LONG BOIS
GRANDVILLARS	0C	234	0,9715	0,9715	LES VIGNES
GRANDVILLARS	0C	266	1,6735	1,6735	ANGUISSET
GRANDVILLARS	0D	272	5,6764	5,6764	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	273	2,2707	2,2707	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	274	6,5029	6,5029	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	275	0,8283	0,8283	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	276	7,4088	7,4088	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	277	7,6064	7,6064	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	278	7,0328	7,0328	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	279	6,9085	6,9085	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	280	7,1215	7,1215	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	281	6,8611	6,8611	GOUTTE GLAND
GRANDVILLARS	0D	282	6,9731	6,9731	GOUTTE GLAND
GRANDVILLARS	0D	283	7,0968	7,0968	GOUTTE GLAND
GRANDVILLARS	0D	284	6,8572	6,8572	GOUTTE GLAND
GRANDVILLARS	0D	503	0,6390	0,6390	LA COTE
GRANDVILLARS	0D	558	2,8091	2,8091	PETIT RONDEZ
GRANDVILLARS	0D	559	5,7483	5,7483	GRAND RONDEZ

GRANDVILLARS	0D	636	0,6810	0,6810	DERRIERE BOIS
GRANDVILLARS	0D	637	0,2400	0,2400	DERRIERE BOIS
GRANDVILLARS	0D	689	7,3330	7,3330	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	690	6,9147	6,9147	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	701	7,3853	7,3853	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	702	6,9822	6,9822	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	703	7,0905	7,0905	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	896	6,4499	6,4499	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	898	1,1401	1,1401	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	1051	0,0371	0,0371	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	1052	4,2330	4,2330	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	1053	0,9213	0,9213	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	1055	1,7185	1,7185	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	1057	1,1230	1,1230	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	1059	1,3760	1,3760	LA VOIVRE
GRANDVILLARS	0D	1061	4,4945	4,4945	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	1063	6,8380	6,8380	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	1067	0,2978	0,2978	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	1070	2,2006	2,2006	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	1074	0,2090	0,2090	GRANDE NOZ
GRANDVILLARS	0D	1304	0,4675	0,4675	GRANDE ET PETITE PRISON
GRANDVILLARS	0D	1306	1,8732	1,8732	GRANDE ET PETITE PRISON
GRANDVILLARS	0D	1331	4,2463	4,2463	LA COTE
GRANDVILLARS	0D	1372	1,3124	1,3124	DEVANT FORET
GRANDVILLARS	ZB	45	0,7340	0,7340	SUR BERMONT
GRANDVILLARS	ZE	49p	1,7311	1,0088	VERSOTIERES
GRANDVILLARS	ZH	21	2,3128	2,3128	COMBE RARAT
GRANDVILLARS	ZH	45	0,3665	0,3665	SUR LE BOUT
		TOTAL	237,1712	236,4489 ha à appliquer	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite :

- l'annulation de tous les arrêtés demandant l'application au Régime Forestier
- **l'application au Régime Forestier** des parcelles cadastrales ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire de GRANDVILLARS à signer tous les documents afférents

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070218-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

SIGNATURE D'UN PARCOURS
EMPLOI COMPETENCE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose le parcours emploi compétences (PEC), dispositif remplaçant le contrat aidé depuis 2018.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le **triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Vu les besoins en effectif liés aux activités du service périscolaire, Le Maire propose de signer un contrat PEC comme suit :

- Un contrat de 12 mois à hauteur de 20h hebdomadaires à compter du mois de septembre 2020 renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Signer un PEC de 20h hebdomadaires à compter du mois de septembre 2020 pour une durée de 12 mois et renouvelable une fois.

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070218-DE

- Entreprandre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070216-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

**SUSPENSION
EXCEPTIONNELLE DES
LOYERS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour faire face à l'urgence économique consécutive à la crise sanitaire que traverse le pays depuis le mois de mars 2020, les collectivités locales viennent au secours des entreprises au premier rang desquelles les conseils régionaux.

Au-delà du conseil régional, les aides sont abondées par les départements et les intercommunalités. Les communes, elles de leur côté gardent quelques leviers.

A Grandvillars, les locaux du restaurant le Tie Break sont propriété communale. Le restaurant, géré par la SARL LE Tie Break a dû faire face à des pertes importantes de revenus mettant en péril le maintien de l'activité et le maintien de nombreux emplois.

Pour faire face aux pertes financières importantes, sauver des emplois et soutenir cet établissement central de la commune, et à l'instar des interventions de la Communauté de communes du Sud Territoire en direction de ses locataires, le Maire propose de suspendre de manière exceptionnelle l'encaissement des loyers des mois de mars, avril, mai et juin 2020 due par la SARL LE TIE Break.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De suspendre le paiement des loyers dus par la SARL LE TIE BREAK en mars, avril, mai et juin 2020.

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070216-DE

- Autorise le Maire à annuler les titres qui auraient été émis pour cette période.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070206-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 22

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, M. Christophe REGNAULT (arrivé à 18 h 50), Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

TRAVAUX EN FORET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/06/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN,

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire présente et commente au Conseil Municipal le devis de travaux O.N.F. pour l'exercice 2020.

En 2020, les travaux envisagés en forêt communale sont estimés comme suit :

- Investissement = 7 360 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de travaux ONF qui s'élève à 7 360 € HT
- autorise le maire à signer ce devis.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070201-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 21

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

VOTE DES TAUX 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/06/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26/05/2020
Le Maire.

	Mandants	Mandataires	Date de la procuration
-----	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Christophe REGNAULT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide :

De voter les taux des taxes pour 2020 comme suit :

- Taxe foncier bâti 15,87 %
- Taxe foncier non bâti : 92 %

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070203B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 21

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

BOIS 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/06/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26/05/2020

Le Maire.

	Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Christophe REGNAULT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal décide de voter le Budget Primitif 2020 du Bois, qui s'équilibre, comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 37 617,00 €

DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT : 12 149,55 €

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA
PRECEDENTE QUI COMPORTAIT UNE ERREUR MATERIELLE**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070203-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 juillet 2020

NOMBRE

de présents 21

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

BOIS 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/06/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26/05/2020
Le Maire.

	Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Christophe REGNAULT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal décide de voter le Budget Primitif 2020 du Bois, qui s'équilibre, comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 37 617,00 €

DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT : 12 149,55 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 434 842,46 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070202-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 21

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF
COMMUNE 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/06/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26/05/2020
Le Maire.

	Mandants		Mandataires	Date de la procuration
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Christophe REGNAULT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2020 de la COMMUNE qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 745 997,00 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 434 842,46 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200702-GRV2020070204-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____02 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 21

de conseillers en exercice 23

de votants 21

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF
RESIDENCE DES FORGES 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03/06/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 26/05/2020

Le Maire.

	Mandants	Mandataires	Date de la procuration
-----	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Christophe REGNAULT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal décide de voter le Budget Primitif 2020 de la Résidence des Forges, qui s'équilibre, comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 48 030,00 €

DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT : 169 513,93 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT